

Journal de l'environnement

eau

déchets

santé / sécurité

énergie

sites & sols



Ondes électromagnétiques : les eurodéputés pour la réduction des seuils

air

03/04/2009 11:36

Gouverner par Sabine Casalonga

Jeudi 2 avril, le Parlement européen a adopté à une quasi-unanimité un rapport qui réclame une révision des seuils d'exposition aux champs électromagnétiques (CEM) et la reconnaissance de l'électro-hypersensibilité comme handicap.

Intitulé «Préoccupations quant aux effets pour la santé des CEM», le rapport présenté par l'eurodéputée belge Frédérique Ries (Alliance des démocrates et des libéraux - ALDE) au nom de la commission Environnement, a été adopté par 559 voix pour, 22 contre et 8 abstentions.

Parmi les 29 mesures adoptées, figure la révision des limites pour les CEM fixées en 1999 par le Conseil ainsi qu'une meilleure prise en compte des effets biologiques des CEM «d'autant que certaines études ont révélé que de très faibles rayonnements ont des effets très néfastes». Le Parlement préconise en outre de veiller «au moins à ce que les écoles, les crèches, les maisons de repos et les établissements de santé soient tenus à une distance donnée des [antennes GSM ou lignes à haute tension]».

Le rapport invite les Etats membres à reconnaître l'hypersensibilité électromagnétique comme handicap, sur l'exemple de la Suède. Enfin, les eurodéputés déplorent que les conclusions de l'étude Interphone sur l'évaluation du lien entre cancers et téléphonie mobile n'aient toujours pas été publiées et demandent la création d'une mission d'évaluation de l'intégrité scientifique visant à prévenir les éventuels conflits d'intérêts des chercheurs.

Pour les associations Agir pour l'environnement et Priatem, «la résolution du Parlement européen (...) ouvre la voie à la reconnaissance officielle d'un risque sanitaire généré par une exposition chronique aux champs électromagnétiques (...) et doit désormais inspirer l'action du gouvernement français et amener la ministre de la santé à proposer rapidement aux parlementaires une baisse significative de l'exposition des riverains aux champs électromagnétiques».